

Président : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

Rédaction-administration :

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.
www.amf.asso.fr

Site internet : www.mairesdefrance.com

Directeur de la publication : Éric Verlhac.

RÉDACTION

Rédacteur en chef : Xavier Brivet.

Rédactrice en chef adjointe : Bénédicte Rallu.

Rédaction : Franck Lemarc, Lucile Bonnin, Aurélien Wälti.

Secrétaire de rédaction (éditions papier et web) : Samantha Rauch.

Direction artistique : Stéphane Camara.

Ont collaboré à ce numéro :

Philippe Bluteau, avocat (Cabinet Oppidum avocats), Thierry Butzbach, Estelle Chevassu, Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), Olivier Devillers, Solange de Fréminville, Marie-Cécile Georges, Thierry Guerraz, Emmanuel Guillemain d'Echon, Nathalie Fourneau, Sophie Le Gall, Bruno Leprat, Caroline Megglé, Judith Mwendo, Léo Perron, Véronique Picard, Philippe Pottière-Sperry, Christophe Robert, Isabelle Smets, Emmanuelle Stroesser.

ADMINISTRATION

Éditrice : Laurence Marilly.

Publicité : Laurence Emery, directrice, Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot, 92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61.

laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

Abonnements : Sophie Lasseron. Frédéric Eschwège. abomdf@amf.asso.fr

Tél. 01 44 18 13 64.

Tarifs d'abonnement 2024 :

Abonnement intégral :

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 75,00 €.

- Administrations, entreprises... : 90,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 45,00 €.

Abonnement numérique :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.

- Administrations, entreprises... : 80,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).

Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

Composage et impression :

GIBERT-CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Numéro de commission paritaire :

0426 G 84411. ISSN : 2270-7875,

4^e trimestre 2024.

Ce numéro a été tiré à 20980 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



Le nouveau gouvernement peut construire une relation de confiance avec les communes

Après plusieurs mois d'incertitude, le gouvernement est désormais constitué. Les défis auxquels notre pays doit faire face sont colossaux, et l'AMF souhaite que ce nouveau gouvernement puisse réaliser des avancées, malgré un Parlement fragmenté, dans l'intérêt du pays.

Pendant ces longs mois d'attente, les maires ont continué de faire fonctionner au quotidien les services publics et de répondre aux besoins concrets des habitants. Heureusement ! Désormais, il appartient au nouveau gouvernement de construire une relation de confiance avec eux, ce qui implique de respecter plusieurs principes essentiels.

Le premier, fondamental, est la libre administration des collectivités. Pour que l'action publique soit efficace, les maires doivent avoir un pouvoir de décision sur tout ce qui concerne leur commune. Cela implique de faire cesser toute entrave bureaucratique ou juridique à l'action locale. Le ZAN en est une parfaite illustration : plutôt que de contraindre les communes à tenter d'appliquer un dispositif inopérant, et dans des délais prévus par la loi qui ne pourront pas être respectés, il faut partir de la réalité locale. L'AMF demande un arrêt immédiat des dispositions inapplicables et travaille sur une loi pour remplacer la loi Climat et résilience, pour partir de la capacité contributive réelle des communes, et bâtir un système permettant de lutter efficacement contre l'artificialisation des sols.

Le deuxième principe à respecter, qui découle de la libre administration, est l'autonomie financière des collectivités. La situation budgétaire du pays est catastrophique et nous n'en sortirons pas sans changer d'approche. C'est un enjeu vital pour notre économie et notre souveraineté. Plutôt que de continuer à ponctionner les ressources locales ou de chercher à encadrer les dépenses des collectivités, ce qui est fait depuis quinze ans et n'a jamais eu aucun impact sur les déficits, il faut

« Il faut retrouver de l'ordre dans les comptes de l'État. »

retrouver de l'ordre dans les comptes de l'État et les comptes sociaux. L'AMF le répète sans cesse : les collectivités ne sont pas responsables de la dérive des comptes publics.

Les maires eux-mêmes doivent être respectés. Ils ne sont pas à l'origine de l'état des comptes publics, tout comme ils ne sont pas la cause de la crise du logement, catalysée par des politiques nationales visant à rendre rare le foncier constructible. Ils ne sont pas non plus fautifs en matière d'artificialisation et de dérèglement climatique. Au contraire : ils innove localement pour gérer les risques majeurs et investir pour la transition écologique.

Enfin, les maires sont les artisans de la démocratie locale, ceux en qui les habitants placent leur confiance et qui peuvent avoir une action directe sur leur quotidien et sur l'engagement civique. Alors, au nouveau gouvernement, nous disons notre souhait de pouvoir avancer ensemble dans l'intérêt du pays et de notre démocratie, si fragile, et pourtant si précieuse.



DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF